

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 10/01/2023

Date d'affichage : 20/01/2023

L'an deux mil vingt trois, le dix sept janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 19

Secrétaire : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE.

OBJET : Utilisation des locaux scolaires par l'ALECT : signature d'une convention

Monsieur le Maire expose au Conseil que considérant l'utilisation des locaux scolaires par l'Association des Loisirs Educatifs du Canton de THIBERVILLE pour les périodes :

- Vacances d'hiver : du 11 février (matin) au 25 février 2023 (matin)
- Vacances de printemps : du 15 avril (matin) au 29 avril 2023 (matin)
- Vacances d'été : du 08 juillet (matin) au 26 août 2023 (matin)
- Vacances d'automne : du 21 octobre (matin) au 04 novembre 2023 (matin).

et afin d'accueillir les enfants fréquentant le centre de Loisirs, il convient de signer ladite convention d'utilisation des locaux scolaires avec le président de l'A.L.E.C.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 19 Voix Pour),

- dit que la salle qui jouxte l'ancien logement de l'école sera exclue de ladite convention en raison du projet de réhabilitation de l'ancienne école des garçons en Musée du Landau.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation des locaux scolaires avec le président de l'A.L.E.C.T (jointe en annexe).

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 20/01/2023

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Marie-Françoise
LARROQUELLE.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

